



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARLUX

Séance du mercredi 3 mai 2017 à 18 heures

Présents : André ALARD, Odile COURONNÉ, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGÈS, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Jeannine CHARRIER, Michel GARNERO,

Procurations : Michel LEMASSON à Odile COURONNÉ, Jean-Luc LIEUBRAY à Jean-Claude DELHORBE,

Absente excusée: Marie-Laure FERBER

Secrétaire de séance : Odile COURONNÉ

1-Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2017

Approuvé à l'unanimité.

2-Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour l'environnement : carrière à ciel ouvert de calcaire (prolongation de durée et extension) à Orliaguet formulée par la Sarl Chausse et Fils :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour l'environnement : carrière à ciel ouvert de calcaire (prolongation de durée et extension) à Orliaguet formulée par la SARL Chausse et fils.

3-Assainissement : tarif redevance 2017

les tarifs de la redevance d'assainissement collectif seront maintenus selon les modalités suivantes: part fixe : 150 €, part variable 0.60 € dès le premier mètre cube consommé.

4-Gestion du personnel emplois saisonniers

Le Conseil municipal décide de recruter dix saisonniers pour renforcer l'équipe du service technique en période estivale (juillet et août).

5-Convention d'utilisation du bus scolaire consentie au SVS du Carluxais

Suite à la validation du projet de convention et la précision de certaines dispositions par le percepteur, la convention d'utilisation du car scolaire est consentie au bénéfice du SVS du Carluxais à effet au 1^{er} septembre 2016. Elle sera proposée au comité syndical du SVS pour être entérinée.

Jean-Charles DAGÈS, titulaire du permis transport en commun, propose d'assurer les remplacements occasionnels des conducteurs.

6-Travaux école

Des travaux de rénovation de la classe maternelle sont prévus pendant les vacances scolaires d'été.

7- Décisions modificatives n°1

Budget Commune

Chapitre article désignation	Investissement / Dépenses	
	Augmentation de crédits €	Diminution de crédits c/2313
c/2313 constructions (Non affecté)		15 000.00
Opération 901 Eglise c/21318	15 000.00	
TOTAL	15 000.00 €	15 000.00 €

Budget annexe locaux commerciaux

Chapitre article désignation	fonctionnement / Dépenses	
	Augmentation de crédits €	Diminution de crédits c/2313
c/022 Dépenses imprévues		218.00
c/6063 fournitures d'entretien	218.00	
TOTAL	218.00 €	218.00 €

8-Créances irrécouvrables : admissions en non valeur, budget principal et budget annexe de l'assainissement

Des créances irrécouvrables d'un montant 2 044.40 € pour le budget de la commune et 785.90 € pour le budget annexe de l'assainissement sont admises en non valeur du fait de l'insolvabilité des débiteurs. Un mandat de ces montants sera émis en dépenses de fonctionnement au compte 6541 (créances admises en non valeur).

9-Questions diverses

-Un courrier a été adressé par les Services de l'Etat au titre du contrôle budgétaire.

Les anomalies matérielles relevées ont d'ores et déjà été rectifiées.

Les justificatifs demandés notamment pour ce qui concerne les restes à réaliser en recettes seront fournis.

Une réponse sera adressée au sous-préfet dans les prochains jours.

-Régie d'assainissement: le rapport annuel de fonctionnement du système d'assainissement de l'année 2016 de la station d'épuration est satisfaisant.

-Cantine scolaire : le rapport d'analyse du laboratoire départemental est satisfaisant.

La séance est levée à 20 heures 30 minutes.